

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Cyrielle Bannwarth, Noé Bourguet
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : LPO Franche-Comté
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Jean-Christophe Weidmann
 Adresse : N° 7 Rue Voirin
 Commune Besançon
 Code postal 25000
 Nature des activités : Inventaires des amphibiens sur le site de l'Ecopôle de Desnes (39)
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Cf liste complète jointe		
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Amélioration de la connaissance de la faune peuplant l'Ecopôle de Desnes, en vue de la réalisation d'un plan de gestion
 Suite sur papier libre de Desnes,

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : relâcher immédiat sur place
.....
Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser : Pièces bouteilles
Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser : Lampe frontale
Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser : Lampe frontale, phare portatif

Utilisation d'émissions sonores Préciser : Diffusion éventuelle de chants

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser : enregistrés

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Master en écologie

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : du 15/02/2016 au 30/06/2016

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :

Départements :

Cantons :

Communes : Desnes (39)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan cartographique transmis au commanditaire de la LPO Franche-Comté, le CPIE Bresse du Jura

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Besançon

le 07/01/2016

Votre signature



FRANCHE-COMTE

Besançon, le 07 janvier 2016

DREAL de Franche-Comté
Monsieur Bruno DORBANI
Dérologations espèces protégées
17 E, Rue Alain Savary BP 1269
25005 BESANCON cedex

Objet : Annexe du CERFA N° 13 616*01

Le demandeur :

LPO Franche-Comté
Maison de l'Environnement de Franche-Comté
7 rue Voirin
25000 BESANCON

Contact :

Cyrielle Bannwarth
Cyrielle.bannwarth@lpo.fr

La LPO Franche-Comté est amenée à réaliser du 15 février 2016 au 30 juin 2016 des inventaires sur les Amphibiens peuplant le site de l'Ecopôle de Desnes (39), sur commande du CPIE Bresse du Jura. Afin de mener à bien ces inventaires, elle missionne deux Chargés de mission, Cyrielle Bannwarth et Noé Bourguet.

Projet : Inventaire batrachologique sur l'Ecopôle de Desnes.

Contexte :

Dans le cadre de la réalisation d'un plan de gestion pour l'Ecopôle de Desnes, le CPIE Bresse du Jura entreprend des inventaires naturalistes afin de mieux connaître le peuplement du site.

Actions concernées :

Inventaires batrachologiques, menés selon le protocole POP Amphibiens-Occurrence.

- 3 passages seront réalisés aux 3 périodes de reproduction : fin février/début mars, mi-avril et fin mai/début juin. Une prospection au troubleau pourra être réalisée aux deuxième et troisième visites de terrain afin de détecter les larves d'urodèles et têtards d'anoure. L'emploi de cette méthode sera conditionné par la taille et la profondeur des habitats aquatiques.



Ligue pour la Protection des Oiseaux Franche-Comté
Maison de l'environnement de Franche-Comté - 7 rue Voirin - 25000 BESANCON
Tél. 03 81 50 43 10 - Fax 03 81 61 66 21 - franche-comte@lpo.fr
N°SIRET : 401 115 274 000 37



FRANCHE-COMTE

- Des pièges bouteilles seront disposés lors de la deuxième visite, 2 heures avant le coucher du soleil, afin d'optimiser les chances de détection des espèces de tritons. Les individus relevés dans ces pièges au cours des prospections nocturnes menées le même jour seront relâchés immédiatement après identification.

Lors de ces inventaires, la capture s'effectuera uniquement au moyen des pièges, ou ponctuellement avec le troubleau si l'observation à distance des adultes concernés par les inventaires ne permet pas l'identification, ou pour augmenter les probabilités de contact (cas de l'emploi du troubleau pour détecter les têtards). L'impact sur les populations est considéré comme étant négligeable.

Le protocole d'hygiène détaillé ci-dessous sera appliqué lors de ces prospections.

Aire concernée :

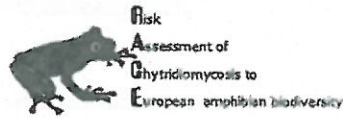
Site de l'Ecopôle de Desnes.

Liste des spécimens concernés par l'opération :

Nom scientifique/Nom commun	Quantité	Nom scientifique/Nom commun	Quantité
<i>Salamandra salamandra</i>	≈ 20	<i>Pelophylax lessonae</i>	≈ 20
Salamandre tachetée		Grenouille verte de Lessona	
<i>Lissotriton helveticus</i>	≈ 20	<i>Pelophylax ridibundus</i>	≈ 20
Triton palmé		Grenouille rieuse	
<i>Lissotriton vulgaris</i>	≈ 20	<i>Rana dalmatina</i>	≈ 20
Triton ponctué		Grenouille agile	
<i>Triturus cristatus</i>	≈ 20	<i>Rana temporaria</i>	≈ 20
Triton crêté		Grenouille rousse	
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	≈ 20		≈ 20
Triton alpestre			
<i>Alytes obstetricans</i>	≈ 20		≈ 20
Alyte accoucheur			
<i>Bombina variegata</i>	≈ 20		≈ 20
Sonneur à ventre jaune			
<i>Bufo bufo</i>	≈ 20		≈ 20
Crapaud commun			
<i>Bufo calamita</i>	≈ 20		≈ 20
Crapaud calamite			
<i>Hyla arborea</i>	≈ 20		≈ 20
Rainette verte			
<i>Hyla meridionalis</i>	≈ 1		
Rainette méridionale			
<i>Pelophylax kl. 'esculentus'</i>	≈ 20		
Grenouille verte			



FRANCHE-COMTE



Protocole d'hygiène pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose lors d'interventions sur le terrain

A l'échelle mondiale, les amphibiens subissent d'importants déclin de populations dûs à la Chytridiomycose, une maladie émergente provoquée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis* (noté par la suite *Bd*). Des déclin catastrophiques ont été observés en Australie, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud et dans les Caraïbes. En Europe, des mortalités massives associées à *Bd* ont été observées en Espagne et en France, mais nos connaissances sur la prévalence de *Bd* en Europe ne sont encore que fragmentaires.

Les causes exactes de l'émergence récente de la Chytridiomycose sont encore mal connues. Néanmoins, les scientifiques s'accordent aujourd'hui à penser que ce champignon aurait été récemment disséminé à travers le monde par l'intermédiaire de matériel ayant été au contact avec *Bd*, d'eau contenant des zoospores ou d'amphibiens infectés (notamment lors de l'introduction d'espèces exotiques). Les activités humaines, dans ou à proximité de sites aquatiques, participent donc fortement à la dissémination du champignon et représentent un risque majeur pour les populations d'amphibiens. Si un individu infecté peut être efficacement traité avec un fongicide, le champignon ne peut pas être contrôlé, à ce jour, dans le milieu naturel. Néanmoins, quelques procédures simples de désinfection permettent de décontaminer les équipements, ce qui réduit notablement le risque que le champignon soit passivement transféré lors des déplacements.

L'objectif de ce document est de fournir aux personnes travaillant sur les amphibiens, ou plus largement en milieu aquatique, un ensemble de mesures de précaution à mettre en œuvre lors de leurs campagnes de terrain. Bien que ciblées sur la Chytridiomycose, ces précautions permettront également de limiter la dissémination d'autres maladies ou d'espèces végétales ou animales envahissantes.

Certaines de ces procédures peuvent être appliquées dans les laboratoires et élevages, mais il est nécessaire que les personnels impliqués se confèrent à la réglementation vétérinaire. Les mesures de biosécurité pour les amphibiens captifs pourraient différer de celles proposées pour le terrain.



FRANCHE-COMTE

Règles générales

1. Il existe dans le commerce plusieurs produits désinfectants efficaces pour éliminer *Bd* (alcool à 70 %, eau de javel...). Néanmoins, pour des raisons d'efficacité sur *Bd* et d'autres agents infectieux (bactéries, virus et champignons), et de respect de l'environnement, nous recommandons l'utilisation du Virkon®. Le rejet de ce désinfectant dans l'environnement doit cependant être limité. Le fabricant recommande son élimination par les réseaux d'eaux usées. Avant utilisation, lire les instructions d'usage fournies par le fabricant (www.dupont.com).
2. Avant toute sortie sur le terrain, il est indispensable de s'assurer que l'ensemble du matériel qui va être utilisé (bottes, wadders, épuisette ...) a été correctement désinfecté. En cas de doute, désinfectez-le.
3. Si plusieurs sites aquatiques doivent être visités au cours d'une même campagne de terrain, désinfecter le matériel entre chaque site. Lors d'intervention sur une pièce d'eau importante (marais, rivière, grand lac ...), désinfecter régulièrement le matériel.
4. En cas de manipulation d'amphibiens, il est recommandé d'utiliser des gants jetables non poudrés. Dans la mesure du possible, les individus capturés doivent être maintenus individuellement (sacs zip, boîtes plastiques...) afin de limiter les contacts et les risques de transmission de la maladie entre animaux.
5. Si vous devez intervenir sur des sites où la présence de *Bd* est suspectée (observation de mortalités d'amphibiens, présence d'espèces exotiques...), ou avérée, il est impératif d'appliquer rigoureusement le protocole d'hygiène.



FRANCHE-COMTE

Protocole standard de désinfection

- 1) Préparer dans un pulvérisateur une solution de Virkon® à 1%. Le produit devient inefficace lorsque la coloration rose disparaît. Nous recommandons néanmoins de préparer une nouvelle solution lors de chaque campagne. La solution peut être préparée sur le terrain en utilisant l'eau d'une rivière ou d'un étang.
- 2) En sortant de l'eau, nettoyer le matériel (bottes, wadders, épuisette...) à l'aide d'une brosse afin de retirer boues et débris.
- 3) Pulvériser la solution de Virkon® sur l'ensemble du matériel ayant été au contact de l'eau et laisser agir pendant 5 minutes avant réutilisation (de préférence jusqu'à ce que le matériel soit sec). Le petit matériel ayant été au contact avec des amphibiens (balances, ciseaux,...) peut être désinfecté par immersion dans du Virkon® ou avec des lingettes imprégnées d'alcool à 70%. Ne pas rincer l'équipement afin d'éviter que du Virkon® soit introduit dans l'environnement. Si besoin, le matériel peut être rincé au retour du terrain.
- 4) Pulvériser du Virkon® (1%) sur les semelles de vos bottes ou chaussures de marche avant de quitter le site.
- 5) Stocker le matériel désinfecté dans des sacs plastiques jetables puis dans un bac plastique dans le véhicule.
- 6) Désinfecter vos mains à l'aide de lingettes imprégnées d'alcool à 70% ou d'une solution hydro-alcoolique.
- 7) Au retour du terrain, placer l'ensemble du matériel jetable (gants, sacs, etc...) dans un sac poubelle et pulvériser du Virkon® à l'intérieur avant de le jeter. Les vêtements peuvent être désinfectés par un lavage en machine à 60°C.





FRANCHE-COMTE

Liste du matériel nécessaire

- Brosse
- Pulvérisateur
- Virkon® (pastilles) (*disponible notamment dans les cabinets vétérinaires*)
- Gants jetables non poudrés (*pour préparer la solution Virkon® et en cas de manipulation d'amphibiens*)
- Lingettes imprégnées d'alcool à 70° ou solution hydro-alcoolique (*disponibles en grandes surfaces et pharmacies*)
- Sacs plastiques jetables de différentes tailles (*à jeter à la fin de chaque campagne de terrain*)
- Bac plastique de stockage (*restant dans le véhicule et régulièrement désinfecté*)

(Si vous manquez de Virkon® au cours de votre campagne de terrain, et que le produit n'est pas disponible localement, vous pouvez le remplacer par de l'alcool à 70°).

Contacts

Tony DEJEAN
Parc naturel régional Périgord-Limousin
La barde - 24450 La Coquille
t.dejean@pnrpl.com

Claude MIAUD
Laboratoire d'Ecologie Alpine
Université de Savoie
73376 Le Bourget du Lac
claude.miaud@univ-savoie.fr

Dirk SCHMELLER
Station d'Ecologie Expérimentale du CNRS
09200 Moulis
dirk.schmeller@EcoEx-Moulis.cnrs.fr